

Les feux d'artifice du Nouvel An

par le Commissaire adjoint D. O. Forrest, FRES, G.R.C. (ret.)

Les policiers, quel que soit leur âge ou leur grade, possèdent au moins un trait commun. Ils prennent tous plaisir à échanger leurs réminiscences et leurs souvenirs les plus pittoresques des événements dont ils ont été témoins. Partout, les réunions de policiers ont tendance, surtout après quelques verres, à être dominées par les conteurs les plus doués. Certes, les gens de notre métier ont l'occasion d'observer, de première main, les faits et gestes souvent bizarres de notre société, et, lorsqu'ils se réunissent, le récit de ces incidents macabres, cocasses ou humoristiques peut se prolonger des heures durant. Par bonheur, au cours de ses 45 ans d'existence, *la Revue trimestrielle* a réuni, dans ses pages, quelques-unes de ces anecdotes savoureuses et, sans doute que d'autres publications en ont fait autant. Toutefois, il faut croire que très peu de membres s'adonnent spontanément à l'écriture, car seule une infime partie de notre riche patrimoine oral a été conservée, le reste se perdant malheureusement peu à peu.

Le récit suivant m'a permis de contribuer à la tradition en maintes occasions. Il ne s'agit ni d'un haut fait ni d'un acte de courage; il ne m'a pas valu de promotion et n'a pas rendu plus illustre le glorieux nom de la Gendarmerie. C'est tout simplement la description d'un événement incroyablement étrange qui ne se produit qu'une fois. Et c'est peut-être pour cette raison, que l'histoire a toujours beaucoup de succès.

C'était un Jour de l'An des années trente à Calgary (Alberta). Fidèles à leur coutume de célébrer ce joyeux événement, les membres du club de golf Bowness

avaient organisé un dîner-dansant à leur pavillon, à quelque dix milles de la ville. L'inspecteur Kelly, alors commandant sous-divisionnaire, qui avait à son compte de longues années d'expérience dans les Prairies, se doutait que les membres du club allaient apporter quelques bouteilles à la fête. Non seulement était-ce une violation flagrante de la loi provinciale d'alors sur les boissons alcooliques, mais la consommation d'alcool pouvait affaiblir les facultés des conducteurs qui devaient reprendre le volant après la veillée.

Soit dit en passant qu'en ce temps-là, on ne pouvait légalement se procurer de l'alcool que dans un magasin de la régie provinciale, et que la boisson ne devait être consommée qu'au foyer de l'acheteur. Des rumeurs circulaient à l'effet que les membres des clubs de golf (et d'autres organisations) en transportaient et en consommaient illégalement dans leur pavillon et même dans les salles à manger des hôtels. Mais l'application de cette loi impopulaire revenait aux quelques inspecteurs provinciaux et la politique de la Gendarmerie semblait être alors de fermer les yeux.

Toutefois, le détachement de Calgary avait à cœur la prudence au volant sur les dix milles de route qui séparaient la ville du club de golf Bowness. Ainsi donc, en cette veille du Jour de l'An, le gendarme Bob Kay et moi-même furent assignés à la patrouille jusqu'à la fin des réjouissances.

Le début de la veillée s'était passé sans incident. Nous avions patrouillé régulièrement la route en nous mettant bien en évidence. Nous étions certains que la plupart des invités avaient vu nos uniformes et qu'ils s'étaient vite passé le mot.